

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 17. — Cl. 3.

N° 949.940

**Perfectionnement aux appareils photographiques.**

Société à responsabilité limitée dite : ÉTABLISSEMENTS FEX résidant en France (Rhône).

**Demandé le 22 juillet 1947, à 15<sup>h</sup> 35<sup>m</sup>, à Lyon.**

**Délivré le 14 mars 1949. — Publié le 13 septembre 1949.**

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, §7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention est relative aux appareils photographiques dans lesquels la mise au point s'obtient par développement ou coulissement d'un tube portant le système optique et, parfois, l'obturateur.

5 Ces tubes sont, dans les appareils actuels de ce type, de section ronde, de sorte que, pour les formats allongés, c'est-à-dire, pour ceux dont une des deux dimensions est supérieure à l'autre, le diamètre de ce tube doit être supérieur à la plus petite de ces dimensions pour éviter des zones sombres dans les parties extrêmes les plus éloignées de l'axe médian.

10 Cette obligation est désavantageuse en raison de ce qu'elle conduit à des difficultés de construction et à une augmentation des dimensions, donc de l'encombrement, de l'appareil.

15 La présente invention a pour but d'obvier à ces inconvénients.

Elle est, à cet effet, essentiellement caractérisée en ce que le tube coulissant en question, est de section rectangulaire et a des dimensions en rapport égal avec celle du format de l'appareil.

20 La répartition de la lumière est ainsi uniforme sur toute la surface de ce format bien que les deux dimensions de ce tube soient

inférieures à celles correspondantes dudit format.

L'invention vise, également, en conséquence, à titre de produit industriel nouveau tout appareil photographique comportant application d'un tel tube coulissant de section rectangulaire.

Pour des raisons de construction, les angles de ce tube sont évidemment arrondis et il coulisse dans un boîtier obtenu par moulage en métal ou matière plastique.

L'invention sera de toute façon bien comprise en se reportant au dessin schématique ci-annexé donné seulement à titre d'indication et dans lequel :

Fig. 1 est une vue de face; 45

Fig. 2 une vue en plan en coupe horizontale suivant 2-2 de la fig. 1.

Dans ce dessin : 1 désigne le tube coulissant de section rectangulaire à angles arrondis, 2 le format du film ou de la pellicule photographique et 3 l'optique. 50

Bien que les dimensions de ce tube soient inférieures à celles correspondantes du format, l'on conçoit que l'éclaircissement dudit format est uniforme même dans ses zones les plus éloignées de l'axe médian (fig. 2) les rayons 4 atteignant ces dites zones. 55

L'on conçoit également que si, au lieu de